

Réunion du Comité Syndical

Séance du 14 avril 2016

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille seize, le 14 avril à 18 h 30, le comité syndical du Syndicat de communes Mériadec Villages, dûment convoqué par courrier en date du 7 avril 2016, s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de Mériadec, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LE BORGNE, Président.

Etaients présents :

Jean-Pierre LE BORGNE, Président ; Laurence PINGRENON, Vice-Présidente; Carole LE MELINAIRE, Laurence BELZ, Janine BELLEGO, Michèle BERTHO MASSON, Marie-Reine BOURGEOIS, Karine ROUVILLOIS, Anne LE CORVEC, Marie-Annick CARVOU, Rémy GUILLOUZIC, Michel JALU, Philippe LE CHEVILLER, Maurice RIO, Franck VALLEIN, membres titulaires et Thierry DANO, membre suppléant.

Nombre de membres :

En exercice : 20

Présents : 16

Pouvoirs : 4

Votants : 20

Absents représentés :

Jean AMBROSIO (titulaire) a donné procuration à Jean-Pierre LE BORGNE (titulaire),

Lionel POSSELT (titulaire) a donné procuration à Janine BELLEGO (titulaire),

Séverine DENIS (titulaire) a donné procuration à Philippe LE CHEVILLER (titulaire),

Stéphane LE MÉNAJOUR (titulaire) a donné procuration à Laurence PINGRENON (titulaire).

Absente excusée : Estelle BALZEAU (titulaire).

Secrétaire de séance : Michèle BERTHO MASSON.

Délibération n°2016-04-01 : procès-verbal du Comité Syndical du 1^{er} mars 2016 - Approbation

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2016 soumis à son examen,

Lors de la lecture de ce procès-verbal, Madame BELLEGO demande qu'une explication lui soit donnée en page 8 sur le tableau des résultats 2015. En effet, ce résultat est différent du montant présenté page 7.

Monsieur Le Président explique qu'une coquille s'est glissée dans le tableau figurant page 8 et qu'il convient de prendre en compte le tableau page 7, celui-ci étant correct.

Les rectifications ayant été apportées au procès-verbal,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article unique : D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du comité syndical du 1^{er} mars 2016.

Délibération n°2016-04-02 : vote du budget primitif 2016

Monsieur le Président présente le projet du budget du syndicat Mériadec Villages pour l'exercice 2016, lequel s'équilibre ainsi :

- en section de fonctionnement, dépenses et recettes pour un montant de 156 100 €,
- en section d'investissement, dépenses et recettes pour un montant de 426 282 €.

Ce budget est la traduction des tendances dégagées lors de la présentation du débat d'orientations budgétaires et intègre les résultats de l'exercice 2015, après vote du compte de gestion et du compte administratif dont les résultats sont en concordance.

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2313-1, L2341 -1, L2343-1 et 2,
VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
VU l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs en vigueur,
VU le débat d'orientations budgétaires ayant eu lieu lors de la séance du Comité syndical du 1^{er} mars 2016,
VU la délibération du 1^{er} mars 2016 prenant acte des résultats du compte administratif 2015 et de l'affectation de ses résultats,
VU le document budgétaire transmis et présenté par Monsieur Jean-Pierre Le Borgne, Président,

Considérant l'intégration des résultats de l'exercice 2015 au budget primitif 2016,

Article 1 : VOTE les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre (et non plus par opérations) du budget de l'exercice 2016, ci-annexé.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce budget.

Jean-Pierre LE BORGNE informe le comité des éléments suivants :

- La cloison mobile de la salle polyvalente a été réparée.
- Une signalisation horizontale permettant les arrêts « minute » et le stationnement réservé aux cars sera réalisée prochainement sur le parking de l'école Xavier Grall.

Délibération n°2016-04-03 : signature de conventions pour le prêt de diverses salles

La salle associative de Mériadec a été réceptionnée le 8 mars dernier. Monsieur Le Borgne rappelle aux membres du comité qu'il avait été convenu que cette salle serait prioritairement réservée à l'Etoile Sportive Mériadec, pour ses activités sportives telles que coupes, championnats, école de football, et extra sportives (réunions du club).

A cette fin, un projet de convention pour l'utilisation de cette salle est en cours de rédaction.

Par ailleurs Monsieur Le Borgne informe les membres du comité que le collectif Klam organise cet été les apéros klams pour la 4^{ème} édition. Il s'agit de proposer un ou deux concerts par semaine pendant 4 mois dans les bourgs des communes de Brech, Pluneret, Plumergat et Sainte Anne d'Auray. Les multiples facettes des musiques populaires de Bretagne et du monde y sont présentées.

La programmation 2016, actuellement en cours d'élaboration, prévoit notamment un groupe folk le 9 juin (Simon Mac Donnel), un groupe de musique bretonne (Katé Mé) le 7 juillet et de la vielle à roue Gazcogne (Romain Baudouin) le 11 août dans le bourg de Mériadec. En cas de mauvais temps, ces manifestations se dérouleront à la salle polyvalente de Mériadec.

Enfin, l'association Daddy's country, récemment créée, souhaite pouvoir utiliser la salle du cercle située à l'intérieur du complexe sportif de Mériadec.

Afin de clarifier les conditions d'utilisation de ces différentes salles par les associations précitées, Monsieur Le Borgne souhaite établir et signer des conventions avec les Présidents des associations respectives, et de façon plus générale, avec toute association nécessitant la signature d'une convention établissant les règles d'utilisation de salles.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil syndical :

Considérant l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales indiquant que "*le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune*",

Considérant l'intérêt, dans le but de faciliter le fonctionnement de l'administration du syndicat Mériadec Villages, de déléguer au Président la possibilité d'établir et de signer des conventions avec les Présidents d'associations utilisant les salles du syndicat Mériadec Villages, et ce pour la durée du mandat,

Article 1 : DONNE POUVOIR au Président ou à la Vice-Présidente pour signer toutes les pièces et documents relatifs à la présente délibération et prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

Article 2 : PRECISE que le Président informera les membres du Comité syndical Mériadec Villages des conventions signées dans le cadre de cette délibération, conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Jean-Pierre LE BORGNE rappelle que cette salle est subventionnée par la Fédération Française de Football pour un montant de 40 000 €, qu'il n'est pas prévu de la prêter aux particuliers, notamment du fait qu'il n'y a pas de cuisine.

Ce bordereau fait l'objet de différents questionnements. En effet, Rémy GUILLOUZIC demande qui va gérer cette salle. Michel JALU indique que l'entretien devra être assuré par le club de foot de Mériadec, en tant que principal utilisateur. Maurice RIO dit qu'il faudra donc ajouter cette salle aux astreintes déjà en place à Pluneret et Franck VALLEIN ajoute qu'un état des lieux d'entrée et de sortie sera nécessaire. Jean-Pierre Le Borgne indique que l'utilisation de la salle devrait permettre de préciser les choses et que l'on verra à l'usage, mais qu'à priori il ne sera pas nécessaire d'établir un état des lieux entre chaque utilisation de la part des associations. Michel JALU précise que les associations utilisatrices devront faire le ménage après chaque utilisation.

Michèle BERTHO MASSON demande si une association qui n'aurait pas signé la convention pourra utiliser cette salle. Jean-Pierre LE BORGNE répond que cela sera possible, il faudra juste prévoir une attestation d'assurance. Jean-Pierre LE BORGNE précise qu'un projet de convention est en cours et qu'il sera présenté lors d'une prochaine réunion, lorsque le document sera finalisé.

Délibération n°2016-04-04 : décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations de fonction

Les membres du Comité syndical sont informés des décisions prises par le Président en vertu de la délégation qu'il a reçue :

Objet	Entreprise	Montant HT	Date de signature
Remplacement du skydome Restaurant scolaire	PATRICK THOMAZO – Plumergat	1 150,00 €	26/02/2016
Rampe PMR Salle associative	HANDINORME – Bondues (59)	325,00 €	03/03/2016
Remplacement Thuya suite réalisation tranchée – Salle associative	PÉPINIÈRES BURGUIN – Crac'h	7,75 €	10/03/2016
Vérification installations électriques Salle associative	SOCOTEC - Vannes	240,00 €	15/03/2016
Location tractopelle et engazonneuse Salle associative	ETS EZAN – Baden	317,50 €	16/03/2016
Extincteurs Salle associative	OPS - Auray	144,00 €	17/03/2016
Grillage et matériaux divers Salle polyvalente	CMB PROLIANS - Vannes	1 126,79 €	31/03/2016

Jean-Pierre LE BORGNE remercie les agents pour la préparation du budget, les services techniques de Pluneret pour la réalisation des travaux au parc des Sports, notamment pour la réalisation des travaux nécessaires à l'ouverture de la salle associative et ceux de Plumergat pour leur concours à l'entretien de tous les locaux dont le syndicat est propriétaire ou gestionnaire.

Il remet les clés de la salle associative à Monsieur LOIN de l'Etoile Sportive de Mériadec.

Il informe également le comité que l'arrêté sur les boissons alcoolisées a été reconduit.

Par ailleurs, Les frais de remise en place de la signalisation horizontale seront réalisés prochainement et pris en charge à parts égales par les communes de Plumergat et de Pluneret.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h55.